

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DE L'OISE – ARRONDISSEMENT DE SENLIS
COMMUNE DE PUISEUX-LE-HAUBERGER**

**ARRÊTÉ N° 7B/2026
PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE
À UN ADJOINT AU MAIRE**

Le Maire de la commune de Puiseux-le-Hauberger,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-18, L.2122-23 et L.2122-32,

Vu le procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjoints en date du 20 mars 2026,

Considérant la nécessité d'assurer le bon fonctionnement des services d'animation, de vie associative et d'état civil,

ARRÊTE

Article 1 : Délégation de fonctions

Madame **Valérie CALEIRO**, adjointe au Maire, est déléguée, sous la surveillance et la responsabilité du Maire, pour intervenir dans les domaines suivants :

- Animation locale et vie associative .
- Cohésion sociale et développement des actions communales .
- Valorisation du patrimoine et organisation des événements.
- Accueil du public.

Article 2 : Missions détaillées

2.1 Animation locale et événements

- Mise en œuvre d'un programme annuel d'animations (culture, jeunesse, aînés, sport, intergénérationnel) ;
- Organisation et coordination des manifestations communales ;
- Valorisation du patrimoine local.

2.2 Vie associative et partenariats

- Suivi de la vie associative locale et extérieure ;
- Développement des partenariats avec la Communauté de communes Thelloise, le Département de l'Oise et la Région Hauts-de-France ;
- Proposer des temps forts et encourager les initiatives citoyennes.

2.3 Cérémonies et conseil municipal des enfants

- Organisation des cérémonies commémoratives (8 mai, 11 novembre) avec la participation des écoles ;
 - Participation à la mise en place d'un Conseil Municipal des Enfants ;
 - Développement d'actions intergénérationnelles et sportives pour tous les âges.
-

Article 3 : Délégation en matière d'état civil et titres de recettes

Madame Valérie CALEIRO est déléguée pour exercer les fonctions d'officier d'état civil, conformément aux dispositions légales :

- Réception et rédaction des actes d'état civil ;
- Signature des actes, copies et extraits ;
- Signature des titres de recettes et documents comptables afférents.

Envoyé en préfecture le 03/04/2026

Reçu en préfecture le 03/04/2026

Publié le 20/03/2026

ID : 060-216005116-20260320-ARRETE_7B_2026-AR

S²LO

Article 4 : Délégation de signature

En cas d'absence ou d'empêchement du Maire, Madame Valérie CALEIRO est autorisée à signer :

- Tous actes, arrêtés, courriers et documents relevant de ses domaines de délégation ;
- Les documents relatifs à l'état civil ;
- Les titres de recettes et pièces comptables afférentes ;
- Tout document nécessaire à l'exécution de ses missions.

Article 5 : Conditions d'exercice

- La délégation est exercée sous le contrôle et la responsabilité du Maire ;
- Elle peut être modifiée ou retirée à tout moment ;
- Madame Valérie CALEIRO rend compte régulièrement de l'exercice de sa délégation.

Article 6 : Accueil du public

- Permanences les mardis (16h30 à 18h30) et samedis (10h30 à 12h).
- Suivi des demandes des administrés en lien avec le secrétariat de mairie.
- Gestion des dossiers et réponses aux administrés.

Article 7 : Prise d'effet

- La présente délégation prend effet à compter du 20/03/2026.

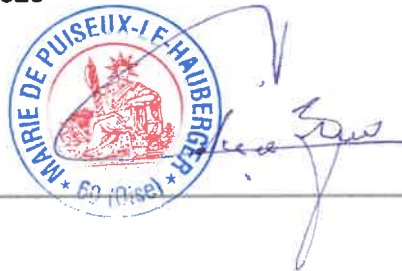
Article 8 : Publication et transmission

- Publication et affichage en mairie ;
- Notification à l'intéressée ;
- Transmission au représentant de l'État pour contrôle de légalité.

Fait à Puiseux-le-Hauberger, le 20/03/2026

Le Maire,

Bruno CALEIRO



Notification à l'intéressée :

Je soussignée, Madame Valérie CALEIRO, certifie avoir pris connaissance du présent arrêté.

Signature : Lu et accepté (mention « Lu et accepté »)

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Valérie', is written below the signature line.